

Au cours de l'année terminée le 31 mars 1963, 104 des étudiants qui participaient à ce Programme d'instruction ont reçu leur diplôme et leur brevet d'officier dans l'Armée canadienne. Pendant l'année, l'instruction comporte des études militaires, de l'exercice et de la culture physique; la période d'été est consacrée à l'instruction pratique dans les établissements militaires.

Le Corps-école d'officiers canadien (CÉOC).—Les universités canadiennes comptent des unités du Corps-école d'officiers canadien destinées principalement à former, parmi les étudiants, des officiers pour les éléments de réserve de l'Armée. Les diplômés d'université qui ont fait partie du CÉOC sont également admissibles à un brevet d'officier dans l'Armée canadienne (régulière). Les membres du CÉOC suivent la même instruction que ceux du ROTP. Au cours de l'année terminée le 31 mars 1963, 15 diplômés qui avaient fait partie du CÉOC ont obtenu un brevet d'officier dans l'Armée régulière du Canada.

La Milice de l'Armée canadienne.—Le rôle de la Milice consiste à se préparer en vue des opérations de survie, à servir de complément à la force active et à collaborer à la sécurité intérieure en cas de mobilisation. L'instruction a pour objet de constituer un noyau de personnel et d'unités complètement ou partiellement formés en vue de faire face à ces besoins. En 1962, les fonds attribués à la Milice ont permis de donner à des militaires de tous grades une instruction d'une durée moyenne de 40 jours, et d'assurer, à l'intention de titulaires de postes de commande, une période d'instruction allant jusqu'à 70 jours. Ces périodes comprenaient sept jours d'instruction d'été pendant lesquels certains membres choisis de la Milice ont été affectés à des unités de l'Armée régulière, à des camps régionaux ou à des établissements et quartiers généraux pour y suivre l'instruction en cours d'emploi. Au cours de l'été, 31,101 militaires de tous grades, y compris des membres du Service féminin de l'Armée et des étudiants des écoles secondaires, ont participé à l'instruction militaire et de survie. Au 31 mars 1963, la Milice comptait 53,872 membres de tous grades.

Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne.—Le Corps royal des cadets de l'Armée canadienne a pour objet d'inculquer à ses membres une solide formation militaire de base fondée sur les qualités de chef, le patriotisme et le civisme. L'Armée régulière est chargée de l'élaboration des programmes et de la surveillance en ce qui concerne l'organisation, l'administration et l'instruction. Ces fonctions occupent continuellement un nombre total de 113 officiers et soldats.

L'instruction et l'administration des cadets de l'Armée relèvent des officiers des Services de cadets du Canada, d'un sous-élément des réserves, ainsi qu'à des instructeurs civils. Au 31 mars 1963, un total de 2,396 instructeurs de cadets remplissaient ces fonctions. Les cadets suivent un cours progressif d'une durée de trois ans sur les sujets militaires de base aux quartiers généraux locaux, et certains cadets choisis reçoivent l'instruction aux camps d'été. En 1962, 5,389 cadets ont suivi pendant sept semaines des cours de spécialités aux camps d'été situés à Aldershot (N.-É.), Farnham (P.Q.), Ipperwash et Camp Borden (Ont.) et Vernon (C.-B.); 975 ont suivi des cours spéciaux et de chefs juniors d'une durée de deux semaines, à Camp Borden (Ont.), à Clear Lake et à Rivers (Man.); 214 maîtres cadets et cadets de 1^{re} classe ont suivi l'instruction pendant quatre semaines au Camp national des cadets, à Banff (Alb.); 377 instructeurs de cadets ont suivi des cours d'aptitude d'une durée de sept semaines, et 467 autres ont été employés à l'instruction et à des fonctions administratives aux camps d'été. Au 31 mars 1963, 75,094 membres étaient enrôlés dans 507 corps de cadets.

Sous-section 3.—L'Aviation royale du Canada

Organisation.—L'Aviation royale du Canada (A.R.C.) est dirigée par le Quartier général de l'Aviation, à Ottawa, qui est chargé de la préparation et de l'exécution du programme d'administration des forces régulières et de réserve de l'Aviation royale du Canada.